

# Ville de Saint-Gabriel

## MRC de D'Autray

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 24 mai 2022 à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

**Sont présents :** Monsieur Gaétan Gravel, maire  
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1  
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3  
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4  
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5  
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

**Sont aussi présents :** Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

**Public :** Aucune personne représentant le public

**Absences motivées :** Madame Julie Tessier, conseillère n° 2

*Le conseiller, Monsieur Stephen Subranni, dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant les points 10 et 11. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur ces questions, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur celle-ci en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.*

### 178-05-2022 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

**Il est proposé par** Richard Blouin  
**Appuyé par** Sylvie St-Georges  
**Et résolu :**

**QUE** la séance extraordinaire du conseil du 24 mai 2022 soit ouverte à 19h30.

**Adoptée à l'unanimité**

### 179-05-2022 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

**À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL**

*Monsieur Gaétan Gravel, maire  
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1  
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2  
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3  
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4  
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller n° 5  
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6*

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaéтан Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 19h30, le 24 mai 2022, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Demande de partenariat pour la Fête des toges et le bal de finissants – École secondaire Bermon
5. Achat de panneaux pour passage piétonnier
6. Modification au contrat de travail de Maxine Fournier – Hausse de salaire
7. Adoption du règlement CV. 569 – Modification de l'annexe 4 (VTT) du règlement de stationnement et de circulation CV. 498
8. Modification de l'inventaire du règlement de stationnement et de circulation CV. 498 – Stationnements 30 minutes et interdiction de stationner
9. Nomination – Comité de la voirie et Comité industriel de Brandon
10. Proposition d'achat au Comité Industriel Brandon Inc. – Immeuble du lot 3 045 949
11. Rapport de BC2 pour le processus d'évaluation des projets d'hébergement – Lots 3 044 476 et 3 045 949
12. Période de questions
13. Levée de la séance

Donné à Saint-Gabriel, ce 19 mai 2022, par Monsieur Michel St-Laurent, directeur générale et greffier.

180-05-2022      **3.    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Christian Paquin Coutu  
Appuyé par Stephen Subranni  
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 24 mai 2022 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

181-05-2022      **4.    DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LA FÊTE DES TOGES ET LE BAL  
DE FINISSANTS – ÉCOLE SECONDAIRE BERMON**

ATTENDU QUE l'École secondaire Bermon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour contribuer à la Fête des toges et au bal des finissants de la cohorte 2021-2022;

ATTENDU QUE l'École secondaire Bermon estime qu'une contribution de 35 \$ par jeune permettrait de couvrir une partie importante des frais associés à cette soirée.

Il est proposé par Julie Croisetière  
Appuyé par Sylvie St-Georges  
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de 385 \$ à l'École secondaire Bermon, représentant une contribution de 35 \$ par élève résidant dans la ville, soit 11 élèves.

Adoptée à l'unanimité

182-05-2022      **5.    ACHAT DE PANNEAUX POUR PASSAGE PIÉTONNIER**

ATTENDU QUE la ville a reçu une demande de l'AQDR Brandon concernant un problème de vitesse excessive et de non-respect de la signalisation des passages piétonniers dans la ville.

**Il est proposé par** Julie Croisetière  
**Appuyé par** Sylvie St-Georges  
**Et résolu :**

**QUE** les membres de ce conseil autorisent l'achat de panneaux pour passage piétonnier auprès de LED Concept, pour un montant total de **14 320 \$** plus taxes et transports.

**Adoptée à l'unanimité**

183-05-2022      **6.    MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MAXINE FOURNIER –  
                         HAUSSE DE SALAIRE**

**ATTENDU QUE** la ville a reçu l'approbation de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour modifier le contrat de travail de la directrice des loisirs sportifs et culturels, madame Maxine Fournier, afin de réviser à la hausse l'échelle salariale.

**Il est proposé par** Julie Croisetière  
**Appuyé par** Christian Paquin Coutu  
**Et résolu :**

**QUE** le conseil autorise la hausse de salaire de madame Maxine Fournier pour un taux horaire de **29.25 \$**, selon l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;

**QUE** ce nouveau taux horaire soit rétroactif depuis le 24 mai 2022, date de l'adoption de la résolution de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;

**QUE** le maire, monsieur Gaétan Gravel, et la direction, soit monsieur Michel St-Laurent ou madame Mireille Bibeau, soient autorisés à signer l'entente telle que définie entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité**

184-05-2022      **7.    ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 569 – MODIFICATION DE L'ANNEXE  
                         4 (VTT) DU RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION  
                         CV. 498**

**ATTENDU QU'**un avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement CV. 569 modifiant l'annexe 4 (VTT) du règlement de stationnement et de circulation CV. 498 ont été données à la séance du 11 avril 2022.

**Il est proposé par** Stephen Subranni  
**Appuyé par** Richard Blouin  
**Et résolu :**

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement CV. 569 modifiant l'annexe 4 (VTT) du règlement de stationnement et de circulation CV. 498.

**Adoptée à l'unanimité**

185-05-2022 **8. MODIFICATION DE L'INVENTAIRE DU RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION CV. 498 – STATIONNEMENTS 30 MINUTES ET INTERDICTION DE STATIONNER**

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes*, le *Code de la Route* et le *Code de la Sécurité Routière*, la Ville de Saint-Gabriel a le pouvoir de régler le stationnement des véhicules routiers sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** le règlement CV. 498 régissant le stationnement et la circulation est en vigueur ;

**ATTENDU QUE** l'inventaire des règles de stationnement a été adopté par la résolution 181-06-2016 le 6 juillet 2016.

**Il est proposé par** Julie Croisetière

**Appuyé par** Sylvie St-Georges

**Et résolu :**

**QUE** les membres du conseil acceptent que les stationnements soient interdits sur une longueur de 20 mètres sur la rue Provost, à partir de l'avenue du Parc, afin de sécuriser cette zone d'achalandage face à une entrée charretière commerciale;

**QUE** les stationnements soient limités à 30 minutes devant le Centre d'action bénévole Brandon situé au 75, rue Saint-Cléophas, afin de permettre la continuité des services offerts aux aînés.

**Adoptée à l'unanimité**

186-05-2022 **9. NOMINATION – COMITÉ DE LA VOIRIE ET COMITÉ INDUSTRIEL DE BRANDON**

**Il est proposé par** Christian Paquin Coutu

**Appuyé par** Sylvie St-Georges

**Et résolu :**

**QUE** les membres de ce conseil nomment Monsieur Richard Blouin, membre du conseil, à titre de représentant officiel de la Ville de Saint-Gabriel, pour siéger sur le Comité de la voirie;

**QUE** les membres de ce conseil nomment Monsieur Richard Blouin, membre du conseil, à titre de représentant officiel de la Ville de Saint-Gabriel, pour siéger sur le Comité industriel de Brandon.

**Adoptée à l'unanimité**

187-05-2022 **10. PROPOSITION D'ACHAT AU COMITÉ INDUSTRIEL BRANDON INC. – IMMEUBLE DU LOT 3 045 949**

**ATTENDU QUE** la Ville de Saint-Gabriel bénéficie présentement du statut de zone touristique octroyé par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation;

**ATTENDU QUE** pour conserver ce statut, la ville doit remplir plusieurs engagements, dont celui de développer une offre d'hébergement conséquente à l'intérieur de ses limites administratives;

**ATTENDU QUE** la ville dispose d'ores et déjà de terrains vacants qui sont susceptibles de permettre le développement d'une telle offre d'hébergement, tel le lot 3 044 476;

**ATTENDU QUE** pour rendre ce lot attractif et apte à répondre à un éventuel projet de développement, la ville considère la possibilité de se porter acquéreur du lot voisin, 3 045 949, présentement la propriété du Comité Industriel Brandon Inc.;

**ATTENDU QUE** la ville a démarré des échanges préliminaires avec certains promoteurs pouvant contribuer à mettre en place une offre d'hébergement, telle celle dont a besoin la ville pour maintenir son statut de zone touristique;

**ATTENDU QUE** dans cette perspective, la ville a également engagé une démarche d'évaluation des projets;

**ATTENDU QUE** dans tous les cas, l'adjonction du lot 3 045 949 à l'offre immobilière de la ville serait un atout important à la mise en place de cette offre d'hébergement;

**ATTENDU QUE** ce lot a été identifié comme un espace vert et de parc, au Plan de développement et d'aménagement urbain de la Ville de Saint-Gabriel en 2015 pour recevoir de l'hébergement dans une ambiance champêtre de villégiature.

**Il est proposé par** Sylvie St-Georges

**Appuyé par** Julie Croisetière

**Et résolu :**

**QUE** le conseil autorise le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, a déposé auprès du Comité Industriel Brandon Inc., une promesse d'achat conditionnelle en regard du lot 3 045 949 situé sur le territoire de la Ville de Saint-Gabriel, offre d'achat faisant partie intégrante de la résolution;

**QUE** cette offre soit au montant de **101 885 \$** plus taxes, qu'elle soit valide pour une durée de 20 jours et qu'elle demeure conditionnelle à une vérification diligente des lieux et des titres et des contraintes règlementaires, afin que la ville s'en déclare subséquemment satisfaite;

**QUE** cette offre soit également conditionnelle à l'obtention des autorisations et du financement nécessaire;

**QUE** ce conseil affecte à même le surplus accumulé non-affecté un montant de **110 000 \$** pour l'achat du terrain du lot 3 045 949;

**QU'**advenant acceptation par le conseil d'administration du Comité Industriel Brandon Inc. et déclaration de satisfaction par le conseil de la ville suite à la vérification diligente, le maire, monsieur Gaétan Gravel, et la direction, soit monsieur Michel St-Laurent ou madame Mireille Bibeau, soient autorisés à procéder à la signature des documents de transaction requis en ayant recours aux services du notaire Robert Comtois de l'étude Coutu et Comtois.

*Le conseiller, Monsieur Stephen Subranni, dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur celle-ci en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.*

**Adoptée à l'unanimité**

188-05-2022

## 11. RAPPORT DE BC2 POUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PROJETS D'HÉBERGEMENT – LOTS 3 044 476 ET 3 045 949

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé à la firme BC2 d'évaluer les deux projets d'hébergement soumis sur les lots 3 044 476 et 3 045 949;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation suivants ont été analysés :

- ✓ Orientations municipales;
- ✓ Rentabilité fiscale du point de vue municipal;
- ✓ Réalisme du projet d'un point de vue du marché et de la faisabilité technique;
- ✓ Aspects urbanistiques.

CONSIDÉRANT QUE, suite à la synthèse finale du rapport d'évaluation de BC2, il sera nécessaire d'enclencher une phase de négociation ultérieure avec le promoteur qui correspond mieux aux exigences de la Ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE ce conseil forme un comité négociateur formé de : Sylvie St-Georges, Julie Tessier et Gaétan Gravel;

QU'à ce comité doit s'adjoindre l'équipe d'urbanisme de la MRC de D'Autray;

QUE le bureau d'avocat représentant la ville, Bélanger et Sauvé de Joliette, par l'intermédiaire du Maître Yves Chainé, puisse être consulté en tout temps pour l'avancement des négociations avec le futur promoteur.

*Le conseiller, Monsieur Stephen Subranni, dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur celle-ci en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.*

Adoptée à l'unanimité

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

189-05-2022

## 13. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2022

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 24 mai 2022 soit levée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité

---

Gaétan Gravel  
Maire

---

Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier

**Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes***

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 26<sup>e</sup> jour de mai 2022.

---

*Gaétan Gravel*  
Maire